

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2371 Société : RAT

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TOUHAMI MOHAMED

Date de naissance : 12/02/1951

Adresse : RTE EL JADIDA RES RAM IMM 6

APPT 602

Tél. : 0661834458 Total des frais engagés : 20000 DH Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR K. SIDISSI
OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE
Chirurgie De L'oreille
47 Avenue Hassan II Casablanca
Tel : 0522.27.60.76 / 0522.95.84.67

Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/09/2011

Nom et prénom du malade : Touhami Mohamed

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection O.R.L.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/09/2012	ct		gratuit	Docteur S.M.D. 010-RUINO-L.F.R. Chirurgie 47 Avenue de la Paix 75008 Paris

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HADDOUCHI Abdelmajid Opticien Audio Prothésiste Ad. Med. V. N°3 - OUJDA 05 36 70 46 01	12/10/2022	20.000 dh
	I.C.E.	INPE: 085001667

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....					
.....					
.....					
.....					
.....					

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
					Coefficient des travaux
					Montants des soins
					Début d'exécution
					Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
		$ \begin{array}{r} H \\ 25533412 \quad 21433552 \\ 00000000 \quad 00000000 \\ \hline D \quad G \\ 00000000 \quad 00000000 \\ 35533411 \quad 11433553 \\ B \end{array} $		Coefficient des travaux	
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Montants des soins	
				Date du devis	
				Date de l'exécution	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur K.G. SNOUSSI

Oto-Rhino-Laryngologie

Chirurgie de l'Oreille

IMPLANTATION COCHLEAIRE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Toulouse

EX Professeur associé UM6SS

Ancien chef de service ORL hôpital cheikh khalifa



الدكتور خالد غزى سنوسي

اختصاصي في أمراض و جراحة

الأذن، الأنف و الحلق

جراحة الصمم

زرع قوقعة الأذن

(خريج كلية الطب بتيولوز (فرنسا)

رئيس قسم سارقا بمستشفى الشيخ خليفة

أستاذ مشارك بجامعة محمد السادس للعلوم الطبية

Casablanca, 07/09/2022

Monsieur TOUHAMI MOHAMED

Présente une presbyacousie nécessitant un double appareillage externe auditif.

HADDOUCHI Abdelmajid
Opticien Audio Prothésiste
Bd. Med. V. N°3 - OUJDA
Tél: 05 36 70 46 01

Dr Khalid SNOUSSI

Dr Khalid SNOUSSI
OTO - RHINO - LARYNGOLOGISTE
Chirurgie De L'oreille
47, Avenue Hassan II Casablanca
Tel : 0522.27.80.78 / 0522.26.94.67

47, Avenue Hassan II - 20130 Casablanca - مجمع الحسن الثاني الدار البيضاء -

الهاتف: 05.22.27.80.78 / 05.22.26.94.67

E-mail : k.g.snussi@gmail.com - en cas d'urgence : 06 53 59 03 10

CENTRE ACOUSTIQUE - OPTIQUE

Abdelmajid HADDOUCHI

Opticien - Audioprothésiste



Client :

TOUHAMI MOHAMED

Date :

12/10/2022

Facture N°

001034

DESIGNATION	QTE	PU	TOTAL
Appareil Auditif	2	10.000	20.000
Numériques intras droite-gauche			
Marque : starkey			
De type : Muse 1200 CIC			
*2 ans de garantie			
*Control gratuit + Service gratuit			

Arrêter la présence facture à la somme de .

TOTAL

20.000,00

I.C.E
001635134000059

INPE: 085001667

HADDOUCHI Abdelmajid
Opticien Audioprothésiste
Bd. Med. V, N°3 - OUJDA
Tél: 05 36 70 46 01

Vingts mille dirhams (payer en espèces).

* La vente des prothèses auditives se fait en hors taxe sous la présentation d'une attestation d'exonération de TVA suivant l'article 91- 4 - 2 CJI du L.A.R relative à la TVA.

Les formalités instituées par l'article 2 du décret N° 2 - 06 - 574 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) ont été abrogées par le décret N° 2 - 12 - 85 du jounada II 1433 - 16 Mai 2012)

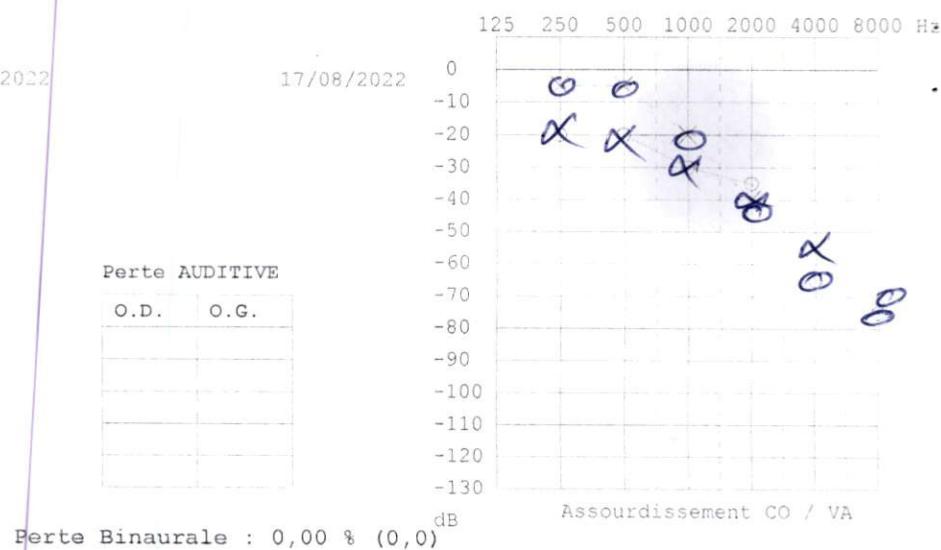
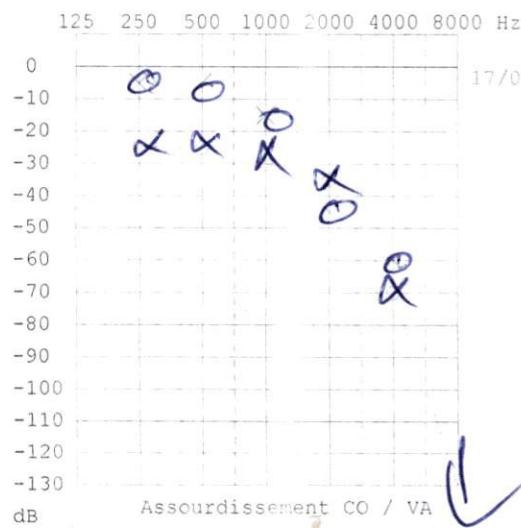
ADRESSE : Bd Med V - Résidence FARAH, Magasin N° 3 - OUJDA / Tél : 05 36 70 46 01

PAT : 10700900 / I.F : 10641610 / CNSS : 2391902 / R.C : 32528 / Code INPE : 085001667

Audiogramme du 07-09-2022

NOM : TOUHAMI Mohamed
Né le : 12/12/1951
Tél : Fax :

CASA



Note :

